

COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER DAUPHINE

1er collège : les élus



Danièle GIAZZI
Maire du 16e arrondissement



Jérémy REDLER
Adjoint au Maire,
chargé des commerces, de l'artisanat,
des professions libérales, du tourisme,
et des quartiers Dauphine et Chaillot



Michèle ASSOULINE
Conseiller de Paris, déléguée
auprès du maire, chargée du
développement économique



Véronique BALDINI
Adjointe au maire, chargée des trans-
ports, de l'espace public, de l'environ-
nement et du développement durable



Pierre GABORIAU
Conseiller de Paris



Gérard GACHET
Adjoint au maire, chargé de la
sécurité et de la prévention de la
délinquance



Béatrice LECOUTURIER
Conseiller de Paris, déléguée
auprès du maire, chargée de
l'enseignement supérieur



Thomas LAURET
Conseiller de Paris

2e collège : les associations



Pierre-Henry POUHELON
Mieux vivre ensemble
dans le 16e



Alain de NEUFVILLE
Association
pour la sauvegarde historique
de l'avenue Foch



Eric SEGARD
Association de valorisation du
quartier Porte Maillot Dauphine



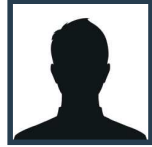
Emilie VICARD
Association des paralysés
de France



Franck REMON
Le petit smash



Marc de Meaux
Ordre de Malte France



Guy FERRY
Société historique
Auteuil-Passy



Isabelle NIZARD
APE Janson de Sailly

3e collège : les habitants



Josseline GAUDMUTHS



Véronica VIEIRA



Julie BARIANI



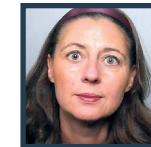
Pierre DIAKONOFF



Amadou DIA



Nathalie LEDERMAN



Laurence PEYRE



Marie BENECH

PROPOSER PARTICIPER
DÉBATTRE
ÉDUCATION DAUPHINE CHAILLOT
INNOVATION
ENSEMBLE MUETTE NORD IDÉES
AGIR MUETTE SUD DIALOGUE
AUTEUIL NORD CITOYENNETÉ
AUTEUIL SUD VEGETALISATION
INFORMATION
DÉMOCRATIE LOCALE
CONCERTATION

Si vous souhaitez recevoir les actualités de votre conseil de quartier, inscrivez vous sur la liste de diffusion en remplissant le formulaire sur le site internet de la mairie du 16e : www.mairie16.paris.fr rubrique «Vie citoyenne»

Pour plus d'information, contactez les coordinateurs des conseils de quartier : conseilsdequartier16@paris.fr 01 40 72 18 78/87

LE BUDGET DES CONSEILS DE QUARTIER

Les conseils de quartier sont dotés des moyens matériels nécessaires à leur bon fonctionnement dans le cadre de la subvention votée par le conseil de Paris et dont ils décident l'affectation.

A QUOI SERT-IL ? MONTANT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	3 305 €	8 264 €
	<ul style="list-style-type: none">• Financer des animations (repas, spectacles...)• Développer l'information auprès des habitants• Assurer le fonctionnement du conseil (photocopies, timbres, sécurité...)	<ul style="list-style-type: none">• Proposer un aménagement d'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier• Solliciter l'acquisition de mobilier urbain

QUELQUES EXEMPLES



Achat de structure d'éveil halte garderie Chaillot
Achat d'éléments de cuisines crèche Lauriston
Structures de motricité crèche du Trocadéro
→ Investissement



Salle de sciences à l'école La Fontaine
Tracés sportifs dans plusieurs cours d'école
Installation de tableaux numériques
→ Investissement



Installation d'agrès sportifs à Dauphine
Animation «sport en plein air»
Ring de boxe gymnase des Bauches
→ Investissement



Installation de jeux square Debussy
Rénovation de l'aire de jeux Parc Sainte Périne
Mini Foot square Thomas Jefferson
→ Investissement



Ciné-club d'Auteuil Sud
Cinéma en plein air au jardin du Ranelagh
Troc livres au jardin du Ranelagh
→ Fonctionnement



Vide grenier au parc Sainte Périne
Chasse aux oeufs Parc de Passy
Animation de Noël à Muette et Auteuil Nord
→ Fonctionnement

Le 16ème arrondissement de Paris est doté de 6 conseils de quartier qui animent des réunions publiques et organisent des événements pour tous afin de dynamiser la vie de quartier.

Le conseil de quartier c'est :

- ✓ Un lieu d'échange et de discussion
- ✓ Un lieu d'information
- ✓ Un lieu de convivialité
- ✓ Un lieu ouvert à tous

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.

Les conseillers de quartiers préparent les réunions publiques du conseil et déterminent l'ordre du jour. Ils organisent l'information et le débat à l'échelle du quartier. Ils peuvent mettre en place des commissions thématiques.

Chaque conseil de quartier dispose d'un budget propre. Il est composé d'un budget de fonctionnement d'un montant de 3 305 euros par conseil de quartier et d'un budget d'investissement d'un montant de 8 264 euros par conseil de quartier.

Le conseil de quartier est consulté par le Maire sur toute question intéressant le quartier. Il peut également faire toute proposition au Maire et saisir le conseil d'arrondissement pour transmission au Conseil de Paris.

LE
16



Le conseil de quartier

Dauphine

